



Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau  
 20, Cité des Entreprises - Z.I. du Tubé Sud  
 13800 ISTRES  
 Site Web: [www.symcrau.com](http://www.symcrau.com)

## BORDEREAU D'ENVOI

Dossier suivi par Christelle POLYCARPE  
 Tél : 04.42.56.64.86  
 Mail: [contact@symcrau.com](mailto:contact@symcrau.com)

Liste des pièces adressées le 27 MAI 2021  
 A  
 Monsieur le Sous-Préfet d'Istres

DESIGNATION DES PIECES	N°	Date des actes
<b>Délibération :</b> Proposition de délibération d'adoption de la charte régionale de l'eau	N° 14/21	21 mai 2021

Fait à Istres le 27 MAI 2021

La Présidente du SYMCRAU,

Céline TRAMONTIN



ACCUSE DE RECEPTION :  
 Déposé en Sous-Préfecture d'Istres le :

(Tampon de la Sous-Préfecture d'Istres)  
 27 MAI 2021  
 Courrier arrivé



## Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 14/21

**Objet de la délibération** : Proposition de délibération d'adoption de la charte régionale de l'eau

L'an deux mille vingt et un  
et le vingt et un mai  
le Comité Syndical du Syndicat Mixte  
de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau  
régulièrement convoqué s'est réuni,  
en nombre prescrit par la loi  
sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

#### **Étaient présents :**

➤ Membres à voix délibérative :

Mme Monique ARAVECCHIA, Mme Catherine BALGUERIE-RAULET, Mme Marylène BONFILLON, Mme Aline CIANFARANI, M. Alexandre COUTURIER, M. Jean-Pierre FRICKER, Mme Jacqueline HERVY-BALAND, M. Daniel HIGLI, M. Patrick LAMBERT, M. André MANELLI, Mme Laurence MARTIN, Mme Anne-Claire ORIOL, M. Gérard QUAIX, M. Pierre RAVIOL, Mme Marie-France SOURD, Mme Céline TRAMONTIN, M. Didier TRONC, M. Yves WIGT.

➤ Pour les membres à voix consultative : néant

➤ Procurations :

M. Henri PONS à Mme Marylène BONFILLON

M. Vincent BONFILLON à Mme Céline TRAMONTIN

Membres à voix délibérative en exercice : 31

Membres à voix délibérative présents : 18

Procuration : 2

Membres à voix délibérative (présents +procurations) : 20

**Secrétaire de séance** : Mme Anne-Claire ORIOL

**Rapporteur** : Mme Céline TRAMONTIN

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est engagée depuis 2009 dans une politique de gestion solidaire et durable de l'eau intégrant l'adaptation aux effets des changements climatiques au travers tout d'abord de l'élaboration d'un schéma régional de la ressource en eau – le SOURCE puis la définition d'une Charte régionale de l'eau en 2013. Les deux objectifs majeurs de cette démarche stratégique sont de garantir durablement l'accès à l'eau pour tous en région et d'instaurer une gouvernance régionale ascendante et partagée autour de la gestion de l'eau.

Par délibération N° 05-14 du 12 février 2014, le SYMCRAU a adhéré à la charte régionale de l'eau et a manifesté son souhait de participer aux travaux de l'Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en eau et des Aquifères (AGORA).

A la demande de la Région suite au renouvellement du comité syndical et à l'évolution de la composition de l'AGORA, les membres sont invités à renouveler leur adhésion à la charte et leur souhait de poursuivre leur engagement au sein de l'AGORA.

Les signataires de la Charte régionale de l'eau s'engagent, chacun dans le cadre de ses compétences et responsabilités, à :

- Adhérer à l'objectif majeur initial de la démarche de garantir durablement l'accès à l'eau pour tous en Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Respecter et promouvoir les 5 principes fondamentaux de solidarité, de sobriété, d'adaptation des politiques aux spécificités régionales, de gouvernance partagée et de maîtrise publique de la gestion de l'eau et en faire le dénominateur commun de leur action ;
- Participer à sa mise en œuvre opérationnelle en déclinant la stratégie proposée autour des trois axes fondateurs : Savoir, Gouverner, Agir,
- Mener en priorité une action vers un principe de sobriété par la réalisation d'économies d'eau ;
- Établir des gouvernances partagées à toutes les échelles territoriales pour définir de nouvelles conditions d'un meilleur partage de la ressource en eau et mutualiser les moyens pour une action plus efficace ;
- Contribuer à l'échelle régionale, aux missions de l'Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en eau et des Aquifères (AGORA) et, à prendre en compte les enjeux d'une gestion intégrée et durable de la ressource dans l'aménagement des territoires afin que l'eau devienne support du projet de territoire.

La charte régionale est téléchargeable dans son intégralité ici :

[https://www.maregionsud.fr/fileadmin/user\\_upload/charte\\_regionale\\_eau-SE.pdf](https://www.maregionsud.fr/fileadmin/user_upload/charte_regionale_eau-SE.pdf)

**VU** la délibération N° 05-14 du 12 février 2014 relative à l'adoption de la Charte Régionale de l'Eau,

### **Le Comité :**

**OUI** l'exposé de Mme la Présidente,

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE** des membres présents,

**RENOUVELLE** son adhésion à la Charte régionale de l'eau,

**RENOUVELLE** son intention de participation à l'AGORA,

**DESIGNE** Céline TRAMONTIN pour représenter le SYMCRAU à l'AGORA,

**AUTORISE** la Présidente à signer la charte régionale de l'eau,

**AINSI** fait et délibéré à Saint Martin de Crau, les an, mois et jour susdits.

**La Présidente du Syndicat Mixte de gestion  
de la nappe phréatique de la Crau,**

**Céline TRAMONTIN**



*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*